



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Charlotte THOMPSON et Anthony POCCARD-CHAPUIS.

Le Maire annonce deux pouvoirs : de Charlotte THOMPSON à Anne CROZET et d'Anthony POCCARD-CHAPUIS à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

A l'unanimité, le procès-verbal du 16 octobre 2017 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse en faveur de l'ouverture de la Garderie Le Chat Botté en intersaison

Anne CROZET explique que suite à l'ouverture du service de micro-crèche cet automne 2017, le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF en 2015 a été élargi pour augmenter le montant des subventions allouées pour la Garderie.

Dans cette perspective, un avenant au Contrat Enfance Jeunesse est nécessaire pour acter la prise en compte de cette nouvelle période dans le périmètre du contrat et pour le calcul de la subvention.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

2. Approbation de la convention avec le Docteur Klein, médecin référent de la garderie Le Chat Botté pour la saison d'hiver 2017 / 2018

Comme chaque année, une convention est proposée pour désigner le Docteur KLEIN comme médecin référent pour le suivi médical de la Garderie Le Chat Botté pour l'hiver 2017-2018.

Le montant proposé reste identique à hauteur de 30 € par mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Docteur Klein.

3. Acquisition de la parcelle de la Maison Forestière cadastrée ZO 184

Conformément à l'estimation du service de France Domaines, l'Office National des Forêts est favorable pour vendre la parcelle ZO 184 pour un montant de 66 000 € à la Commune de Peisey Nancroix.

Cette vente permettra de régulariser la situation foncière de cette parcelle car la parcelle est propriété de l'ONF sur laquelle le bâti a été construit par la Commune de Peisey Nancroix.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'achat de ladite parcelle auprès de l'Office National des Forêts pour un montant de 66 000 €.

4. Approbation de la convention d'intervention et de portage foncier par l'EPFL pour l'opération de création de logements au Villaret

Dans le cadre de l'intervention de l'EPFL sur le projet de création d'un lotissement au Villaret, une convention d'intervention relative à cette opération est proposée par l'EPFL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette convention avec l'EPFL pour permettre à l'EPFL de réaliser cette mission.

5. Conventions avec les ambulances – Saison 2017 2018

Lors du dernier Conseil, il était proposé de conventionner, comme l'année précédente, au tarif de 280 € avec les 4 sociétés d'ambulances susceptibles d'être appelées par le Centre 15 à savoir : Ambulances des Glaciers, Ambulances BERARD, Ambulances de Tarentaise et Ambulances Les Danaïdes.

En aval de ce Conseil municipal, ADS nous a expliqué que la Commune de Bourg-Saint-Maurice conventionnait avec ces mêmes sociétés d'ambulances pour un montant de 250 €.

Dans cette perspective, les sociétés d'ambulances ont été sollicitées sur ce second tarif de 250 €. Pour rappel, ces frais sont tous facturés à hauteur de 345 € aux secourus, le restant étant une marge conservée par la régie communale.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les conventions avec les ambulances dans ces termes pour la saison 2017 2018.

6. Délibération modificative sur les règlements intérieurs de la Garderie Le Chat Botté – Saison 2017 2018

Anne CROZET explique que les règlements intérieurs proposés pour organiser le fonctionnement de la Garderie le Chat Botté lors de son ouverture hivernale le 04 décembre 2017 doivent être modifiés avec mention de la phrase suivante : « Afin d'assurer en toutes circonstances la continuité de la fonction de direction, une délégation de responsabilité sera assurée par la directrice adjointe ».

Les trois règlements distincts seront ainsi modifiés dans ces termes : les enfants locaux en halte-Garderie, les enfants locaux au centre de loisirs et les touristes.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération modificative pour le règlement intérieur de la Garderie Le Chat Botté pour les locaux en halte-garderie, les locaux du centre de loisirs et les touristes pour la saison 2017 2018.

II/ FINANCES

7. Validation des tarifs de secours hélicoptérés avec SAF Hélicoptères

Le SAF nous a adressé, comme chaque année, une convention relative aux conditions d'exécution des secours hélicoptérés par le SAF. Le montant est fixé à 55,77€/minute (Le montant de la dernière saison était fixé à 55€/minute).

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette convention et ce tarif.

III/ RESSOURCES HUMAINES

8. Astreintes des agents des services techniques – Saison 2017 2018

Sur la base du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 (J.O. du 27 mai 2005) relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale, un système d'astreinte a été envisagé pour les agents permanents des services techniques.

5 agents des services techniques sont concernés par ce dispositif :

LUCAS Laurent, chef d'équipe

ASTIER PERRET Pierre, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

FAVRE Franck, adjoint technique territorial

SIMONNET Patrick, adjoint technique territorial

MENDES Michel, adjoint technique territorial

Le dispositif se découpe en plusieurs périodes :

Durant les périodes du 03 décembre au 10 décembre 2017 et du 31 mars au 22 avril 2018, les équipes seront mobilisées sur un système d'astreinte le week-end. Il s'agit des week-ends du 2/3 et 09/10 décembre 2017, 31 mars/1^{er} avril, 07/08 avril, 14/15 avril et 21/22 avril 2018, soit 6 astreintes week-ends sur l'hiver et 2 astreintes week-end chacun pour l'hiver complet.

Dans ce cas, les agents sont à la disposition de la commune et devront se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à leurs occupations personnelles (article 2 du décret n°2000-815 du 25 août 2000). Les épisodes neigeux ou la gestion d'une situation d'urgence (fuites d'eau, déglçage, salage,...) constituent les demandes d'intervention des agents sur le terrain.

Du 03 décembre 2017 au 22 avril 2018, une permanence téléphonique sera mise en place pour que les agents des services techniques puissent, à tour de rôle, assurer cette astreinte chaque semaine.

Cette astreinte représente en moyenne 1 semaine et 3 jours par mois.

Dans ce cas, les agents seront joignables sur le portable de la Commune à toute heure de la semaine.

Pour compléter ce dispositif du **16 décembre 2017 jusqu'au 30 mars 2018**, chaque agent sera d'astreinte en moyenne 2 dimanches par mois sur toute la saison d'hiver.

En application de l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte d'exploitation, le montant est fixé comme suivant pour la saison d'hiver 2017/2018 :

Période d'astreinte	Montant légal de l'astreinte	Conditions des astreintes des ST en hiver	MONTANT DES ASTREINTES PAR MOIS
Semaine complète	159,20 €	1 semaine et 3 jours en moyenne par mois sur la saison	222,88 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €	2 week-ends d'astreinte non travaillés sur toute la saison	46,48 €
Dimanche	46,55 €	En moyenne, 2 dimanches par mois	93,10 €
TOTAL			362,46 €

Les jours fériés du 25 décembre et du 1^{er} janvier seront ajoutés à hauteur de 46,55 € par jour réalisé et concernera uniquement les agents qui auront travaillé effectivement un jour férié en fonction du planning.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'organisation de ces astreintes et la liste des emplois concernés.

9. Avenant au contrat de renfort administratif

Dans le cadre de l'organisation du recensement de la population en janvier / février 2018 et l'important dossier portant sur le classement de la station, il est proposé un avenant sur le contrat de renfort administratif.

Un contrat à temps plein est donc proposé du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition d'avenant au contrat de renfort administratif.

10. Création des postes pour réaliser le recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population en février 2018, il est proposé de créer 2 postes d'agents de recensement.

Les contrats seraient les suivants :

Grade : Adjoint technique territorial (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 02/01/2018 au 28/02/2018

Le temps de travail de ces postes pourra être adapté selon la disponibilité des personnes recrutées.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les postes proposés.

11. Organisation et tarifs du service d'accueil périscolaire – Saison d'hiver 2016 / 2017

Comme l'année précédente, pour répondre à une demande des parents, un service de garderie périscolaire est proposé de 16h30 à 18h30.

Pour éviter que ce service ne respecte le minimum de 5 enfants en moyenne par jour de garderie, les familles devront s'engager pour acheter 240 tickets minimum en début de saison.

Ce service est proposé du 18 décembre 2017 au 06 avril 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce tarif et la mise en place de ce service dans ces termes.

12. Création d'un poste saisonnier d'agent scolaire pour la saison d'hiver 2017 –2018

Deux missions restent à pourvoir pour la saison d'hiver 2017/2018 : le ménage de la Mairie et la garderie périscolaire.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail (en période scolaire) : 13 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 11/12/2017 au 06/04/2018

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le poste proposé.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

13. Demande de subvention au Parc National de la Vanoise en faveur de la réfection du sentier du Lac de La Plagne

La Commune de Peisey Nancroix souhaite rénover et améliorer le sentier du Lac de la Plagne. Ce sentier débute par le Refuge de Rosuel, aux portes du Parc National de la Vanoise.

Au cœur de la Vallée de Peisey, ce sentier serpente tout au long du Parc National de la Vanoise pour découvrir les espaces naturels protégés du Parc de la Vanoise à travers un sentier accessible au plus grand nombre de randonneurs.

Deux zones à rénover ont été identifiées en lien avec le chef de secteur du Parc National de la Vanoise et un devis a été réalisé par l'Office National des Forêts. L'objet des travaux est la sécurité du public et la protection des milieux.

La zone 1 (du refuge de Rosuel à 100 mètres avant le thalweg en direction du Lac de la Plagne) sera rénovée avec des petits aménagements :

- Reprofilage et élargissement du sentier existant
- Création de revers d'eau
- Réalisation de petits aménagements dans les zones les plus difficiles
- Réalisation de murs de soutènement et de paliers en bois

La zone 2 (de 680 mètres au point d'altitude 1916 mètres) identifie 5 tronçons avec des travaux plus importants :

- Tronçon 1 : Brise roche à la pelle araignée, création de paliers bois

- Tronçon 2 : Curage du Thalweg à la pelle araignée, création d'un mur bois, épaulements, murs de soutènement
- Tronçon 3 : Création du fossé au brise roche à l'aval de la barre rocheuse, création de paliers bois
- Tronçon 4 : Aménagement de la plateforme Belvédère sur la zone de replat avant la forêt avec avancée dans le vide, mobilier d'accueil, table de lecture.
- Tronçon 5 : création de paliers bois

L'estimation prévisionnelle du coût de cette étude est de **80 620,00 € HT.**

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible du Parc National de la Vanoise : 70 %, soit 56 434,00 € H.T.
- Auto-financement par le budget Général de la Commune : 24 186,00 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise en faveur de la réfection du sentier du Lac de La Plagne.

14. Demande de subvention à la Société d'Economie Alpestre en faveur de la réfection du sentier du Lac de La Plagne

La Commune de Peisey Nancroix souhaite rénover et améliorer le sentier du Lac de la Plagne. Ce sentier joue un rôle important dans l'activité d'alpage car il s'agit du seul chemin d'accès aux 800 hectares d'alpages du territoire.

Depuis plusieurs années, la Commune de Peisey Nancroix participe à la préservation et à la pérennisation de cette activité ancestrale en rénovant activement ses chalets d'alpages (rénovation de toiture, alimentation des chalets en eau, etc.).

Pour améliorer cet accès unique du bétail aux pâturages en alpage, il est essentiel de sécuriser certains passages étroits qui ont d'ores et déjà causés la mort de plusieurs bovins.

La partie de ce chemin à rénover se situe entre 1 700 et 2 000 mètres d'altitude.

L'estimation prévisionnelle du coût de cette étude est de **80 620,00 € HT.**

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible de la Société d'Economie Alpestre: 80 %, soit 64 496,00 € H.T.
- Auto-financement par le budget Général de la Commune : 16 124,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès de la Société d'Economie Alpestre en faveur de la réfection du sentier du Lac de La Plagne.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 18 décembre 2017.

***Avec une vive émotion, le Conseil Municipal est informé du décès de David POISSON.
Le Maire lève la séance.***